



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°5/2021 du Conseil communautaire Séance du 15 février 2021

Date d'envoi de la convocation = 9 février 2021
Nombre de délégués en exercice : 73
Nombre de délégués présents : 59
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille vingt et un, le quinze février à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Charles BASCLE, Christian BAUME, Philippe BERTHOMIEU, Michel CEGIELSKI, Maxime COUSTON, Michèle FOND-THURIAL, Monique GRAZIANO-BAYLE, Corine MARTIN, Christine MUCCIO, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Thierry VINCENT, Laurent NADAL, Pascal PEYRIERE, Sébastien BAYART, Stéphane MAURIN, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Nicolas SENEGAS, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Manon CROUSIER, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Florian REYROLLE, Muriel ROY-CROS, Julie MERCIER, Patrick PALISSE, Cédric CLEMENTE, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Claire LAPEYRONIE, Didier BONNEAUD, Catherine CHANTRY, Benjamin DESBRUN, Ghislaine DE VERDUZAN, Daniel MOUCHETANT, Catherine PECASTAING, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Nathalie FORGEROU, Olivier JOUVE, Raymond CHAPUY, Claude SALAU, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marjorie SABATON, Jean-Marc LAURENS, Véronique HERBE, Sophie GUIGUE, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Gérard ESTELLE, Éric AJASSE.

Absents ayant donné procuration : Jean-Yves CHAPELET à Michèle FOND-THURIAL, Sandrine ANGLEZAN à Christian BAUME, Pascale BORDES à Corine MARTIN, Anthony CELLIER à Philippe BERTHOMIEU, Alain POMMIER à Didier BONNEAUD, Justine ROUQUAIROL à Philippe BERTHOMIEU, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE à José RIEU, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Benoît TRICHOT à José RIEU, Christine CLERC à Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT à Luc SCHRIVE, Marie-Chantal PIONNIER à Laurent NADAL, Nathalie LACOUSSE à Sophie GUIGUE, Patricia GARNERO à Christian BAUME.

Absents excusés mais ne prenant pas part au vote : Gilles CANTAL, Gilles GUILLAUD, Pierre JUANCHICH, au titre de la délégation spéciale pour la commune de Saint-Laurent des Arbres.

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

Objet : Convention de partenariat avec EDF dans le cadre de la transition énergétique.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Considérant que dans le cadre de sa contribution à la transition énergétique, la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien soutient les actions de la maîtrise de la demande d'énergie et mobilise les communes ou entités de son territoire à la rénovation énergétique de leur patrimoine,
 Considérant que la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien et EDF partagent la volonté d'œuvrer ensemble au service des territoires et des populations, aux côtés des acteurs économiques, dans le respect de l'intérêt général et dans un objectif de développement durable,
 Considérant que le partenariat qu'il est proposé de mener avec EDF permettra une réflexion en matière d'efficacité énergétique et de développement durable des territoires, afin de contribuer à l'innovation dans les territoires,
 Considérant la volonté d'un maintien voire d'une diminution des charges des collectivités mais également la recherche de la pérennité des solutions mises en œuvre, ce partenariat devra également permettre de confronter les points de vue, de partager et de valoriser les bonnes pratiques, d'alimenter les observatoires et analyses respectifs,
 Considérant la création d'un Comité de Pilotage composé de représentants de l'EPCI et de EDF qui sera en charge d'assurer le programme des actions et de leur suivi,
 Considérant que par ce partenariat, des événements, animations et coopérations seraient menées pour notamment mobiliser les communes membres de l'EPCI autour d'actions d'efficacité énergétique,
 Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens Généraux du 08 février 2021,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'approuver le partenariat avec EDF dans le cadre de la transition énergétique,
- d'autoriser Monsieur le Président à la signature des modalités de coopération édictées par la convention ci-annexée,
- de désigner les personnes suivantes pour participer au comité de pilotage constitué à cet effet :
 - o Conseiller communautaire : Patrick PALISSE
 - o Référent technique : Stéphanie HAMON

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 15 février 2021.

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
 en Préfecture et publié le

22 FEV. 2021

Le Président
Jean Christian REY

